

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le 07/12/2018

ID : 039-213901994-20181204-2018_12_07-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13 Absent : 1

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 27/11/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-12-07

OBJET : création d'une piste forestière au Cuart

Vu la nécessité d'aménager une piste forestière au Cuart,

Vu le devis présenté par l'entreprise SARL OUTHIER TP d'un montant de 2.520,00 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce devis pour le montant énoncé ci-dessus et autorise M. RIZZI, Maire-Adjoint en charge de la forêt à signer le document

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le 07/12/18

